

A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine	P. 3
La session fédérale	P. 4
Salaires et budget	P. 5
Page féminine	P. 6
English Section	P. 7



VOL. XXX — No 14

Montréal, 9 avril 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

LA C.T.C.C. PRECISE SES POSITIONS

SUR LES CARTELS ET L'ACTION POLITIQUE

NOUS AVONS LA DOUBLE TAXATION

Le ministre des Finances dans le gouvernement fédéral, l'hon. M. Abbott a jeté une douche froide sur la tête de ceux qui espéraient la déduction complète de l'impôt provincial de 15 p. 100 de l'impôt fédéral.

C'est le point du budget qui préoccupait le plus les contribuables du Québec. Malheureusement, M. Abbott a ignoré complètement les revendications de tous les organismes qui ont demandé au gouvernement fédéral la complète déduction de l'impôt provincial sur le revenu.

D'autre part, M. Abbott ne s'est pas montré plus soucieux des demandes de diminution de l'impôt sur le revenu. Les exemptions de base restent les mêmes et le taux de l'impôt sur le revenu reste le même. Donc en ce qui concerne M. le contribuable, la situation reste inchangée.

M. Abbott a apporté certains soulagements aux consommateurs en diminuant de 15 p. 100 la taxe d'accise sur une liste de produits de consommation, en abolissant la taxe d'accise sur les accessoires électriques, les fourrures et quelques autres articles. Quant au reste, la situation reste la même, et les contribuables auront le même fardeau à supporter puisque les réductions d'impôts se totalisent à seulement \$40 millions pour l'année fiscale 1954-1955.

* * *

Mais le refus de la complète déductibilité réclamée par la province de Québec est autrement plus grave de conséquences. M. Abbott a déclaré que le gouvernement de Québec n'est pas justifié de prétendre que son nouvel impôt sur le revenu de 15 p. 100 devrait être entièrement déductible de l'impôt fédéral mais qu'il permettrait de déduire seulement un pourcentage de 5 p. 100.

La conséquence, c'est qu'environ 300,000 contribuables de la province de Québec auront un double impôt sur le revenu à payer et que nos industries seront plus taxées que les industries des autres provinces.

Même si nous admettons que l'impôt sur le revenu imposé par le gouvernement provincial ne touche que les gros revenus, c'est-à-dire les revenus au-dessus de \$3,000 pour les personnes mariées et sans enfant et de \$1,500 pour les célibataires sans dépendant, il reste qu'un bon nombre de travailleurs seront frappés par ce nouvel impôt qui viendra rogner leur propre budget déjà insuffisant et les placer dans une situation encore pire comparativement aux travailleurs des autres provinces.

La tentation sera grande pour les contribuables ainsi taxés, salariés, fonctionnaires, employés de bureau, chefs d'industries, etc., de vouloir aller reprendre ailleurs ce que le gouvernement leur enlève. Il va s'ensuivre des perturbations économiques par suite des demandes d'augmentations de salaires et de prix plus élevés qui atteindront tous les consommateurs quel que soit leur revenu, qu'ils soient petits, moyens ou gros salariés, ouvriers des villes comme habitants des campagnes.

* * *

Nous n'avons pas à débattre ici le problème constitutionnel quand les plus hautes autorités en la matière ne parviennent pas à se mettre d'accord. Mais le gros bon sens populaire accusera ceux qui sont la cause de cette augmentation d'impôt dans la province de Québec, soit les autorités provinciales.

Le peuple est habitué de payer des impôts au gouvernement fédéral. Il a reçu en compensation diverses mesures de sécurité sociale dont les allocations familiales et les pensions de vieillesse. L'impôt provincial est nouveau, il arrive en surplus et sa justification n'est évidente pour personne.

Dans les circonstances, n'aurait-il pas mieux valu pour les autorités provinciales de chercher un terrain d'entente avec Ottawa plutôt que de provoquer une bagarre dont les victimes seront les contribuables du Québec.

Sujets des journées d'études des permanents syndicaux au Lac-Beauport en fin de semaine

Au moment où nous allons sous presse, les permanents syndicaux de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés sont réunis au Lac Beauport, à 10 milles au nord de Québec, où ils étudient la question des cartels intersyndicaux et celle de l'action politique du mouvement syndical.

Ces journées d'études qui ont débuté mercredi soir par un exposé historique du confrère Laurent Hardy, des cartels intersyndicaux auxquels a participé dans le passé la C.T.C.C., se poursuivront jusqu'à samedi midi.

Le programme de cette session, qui groupe plus de soixante permanents syndicaux de la C.T.C.C., est d'une brûlante actualité pour le syndicalisme canadien.

Le problème des cartels intersyndicaux se pose à travers le pays. La présence au Canada de

trois grands mouvements ouvriers crée la nécessité occasionnelle d'une unité d'action entre ces organismes pour la poursuite d'objectifs communs à tous les travailleurs. Tout le monde est d'accord pour que les caractères propres de chaque centrale ouvrière soient respectés mais on reconnaît de plus en plus l'importance de l'unité d'action. En mettant ce sujet à l'étude, la C.T.C.C. veut tirer au clair sa position en regard des cartels et proposer à son prochain congrès une politique générale à ce sujet.

Quant à la question de l'action politique, elle est depuis plusieurs années à l'ordre du jour, dans la C.T.C.C. Tout le monde s'accorde dans le mouvement pour reconnaître la nécessité d'une telle action mais les journées d'études ont pour but de préciser les meilleures méthodes à mettre à l'oeuvre.

Jeudi, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. a exposé l'aspect moral de la participation de la C.T.C.C. à des cartels intersyndicaux à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, plus particulièrement en expliquant la Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Lléonart en 1929.

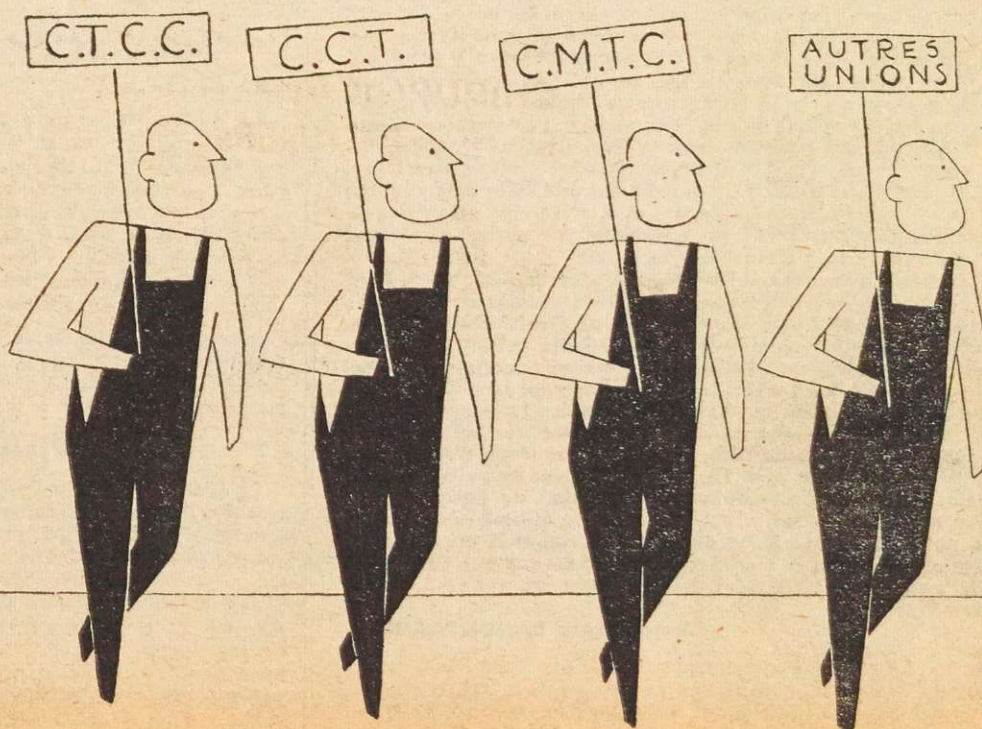
Cette étude a été suivie par une discussion en comités de l'aspect technique de la participation de la C.T.C.C. à des cartels intersyndicaux, un résumé de la question par le confrère Jean Marchand et finalement par un forum.

Les participants à ces journées d'études qui se poursuivront jusqu'à samedi midi, étudieront ensuite le problème de l'action politique vendredi et samedi.

Après un exposé de l'action politique de la C.T.C.C. dans le passé ainsi que dans la pensée de la C.T.C.C. en matière d'action politique telle que définie dans différents congrès, par le confrère André Roy, les participants aux journées d'études se demanderont s'il faut faire de l'action politique d'une façon plus active ou restreindre les activités actuelles et tâcheront de voir jusqu'à quelles limites les permanents syndicaux peuvent faire de l'action politique pour permettre aux travailleurs d'être mieux représentés sur le plan politique tout en assurant en même temps la stabilité de la vie syndicale.

Après les remarques du confrère Gérard Picard, cette étude sur l'action politique sera suivie d'un forum qui clôturera les journées d'études, samedi.

LES CARTELS INTERSYNDICAUX



L'unité d'action nécessaire pour des objectifs communs.

Sherbrooke

SYNDICAT FORME A C.H.L.T. ET C.K.T.S.

Une trentaine d'annonceurs, de commentateurs et d'opérateurs des postes radiophoniques C.H.L.T. et C.K.T.S., de Sherbrooke, viennent de se grouper en union pour négocier une convention collective de travail avec leur patron.

Les employés ont logé une demande d'accréditation auprès du Conseil canadien des Relations Ouvrières, à Ottawa, afin de devenir une section du Syndicat de l'Imprimerie de Sherbrooke (C.T.C.C.), qui réunit présentement les journalistes publicistes, et le personnel des ateliers du journal et de l'imprimerie commerciale de "La Tribune".

Dans une lettre adressée à MM. Lucien Dupuis, président du Syndicat de l'Imprimerie, et Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil central, le Conseil canadien a annoncé que M. Raouf Trépanier, fonctionnaire aux Relations industrielles du Ministère du Travail, avait été chargé de faire enquête sur cette demande d'accréditation d'agent négociateur.

Un projet de convention collective de travail est actuellement en voie de préparation, et il sera soumis à l'employeur aussitôt que le certificat de reconnaissance syndicale sera reçu.

Les postes radiophoniques C.H.L.T. et C.K.T.S. sont les deux seuls postes, le premier de langue française et le second de langue anglaise, de la cité de Sherbrooke. Ils desservent tous les centres de la région des Cantons de l'Est.

Lettre de Paris

LA FRANCE HESITE

Dans la presse française de la dernière semaine, les nouvelles d'Indochine, spécialement de Dien Bien Phu où une grande bataille est en cours, occupent la vedette. On attend de savoir qui l'emportera des assaillants ou des défenseurs, on attend avec une certaine angoisse et une inquiétude qui dépasse l'événement lui-même. En effet, pour la première fois depuis 1950, l'opinion française se trouve brusquement mise en face d'un fait désagréable auquel elle n'était pas préparée, bien au contraire: l'accroissement considérable des forces et des moyens de l'adversaire. L'image classique de la guerre d'Indochine, c'est celle d'une armée moderne, la nôtre, aux prises avec les guérillas (avant 1950) puis avec les guérillas et les masses d'infanterie d'un adversaire mal armé, tout au moins en armes lourdes. Et voici qu'apparaissent une artillerie de fort calibre, une D.C.A. A quand l'aviation? se demande l'homme de la rue. Et il comprend de moins en moins. Cette attitude s'ajoute à l'incompréhension des Français sur les buts de la guerre. Pourquoi faire, à quoi bon, sont les expressions que l'on entend communément. Le dernier débat parlementaire a été consacré à l'étude des possibilités de négociation, tout au moins c'est ce que le citoyen moyen en a retenu. Arrive maintenant une nouvelle bataille, qui lui paraît au coup encore plus inutile que la précédente. Il n'y a plus dans ce domaine de communication bien établie entre le gouvernement et l'opinion publique.

Celle-ci estime d'ailleurs que le gouvernement ne sait pas très bien où il va. A travers les tragiques nouvelles de Dien Bien Phu, l'affaire NENNI est venue en apporter samedi une preuve nouvelle. NENNI est le chef du Parti Socialiste Italien, un homme avec qui DE GASPERI lui-même estime possible de collaborer. Il venait à PARIS assister à une conférence internationale organisée par des parlementaires français de tous les partis, des amis de DE GAULE à ceux de THOREZ qui sont hostiles à la C.E.D. Etaient présents samedi matin, avec ses parlementaires, des Anglais, travaillistes et même conservateurs, l'ancien Président socialiste du Sénat belge, des Allemands, des socialistes italiens, mais pas NENNI. A l'aube, il avait été arrêté et reconduit à la frontière. Immédiatement, une délégation parlementaire protestait auprès du Président du Conseil, Monsieur Laniel, qui déclarait ne rien savoir et désavouait l'initiative qu'il attribuait au Ministre de l'Intérieur, MATINEAU DESPLATS. Du coup, NENNI rattarapé à la frontière, rentrait à PARIS le soir accueilli à la gare par une publicité journalistique qui lui avait totalement manqué la veille. La presse, toute la presse parlait de la conférence sur laquelle elle avait précédemment fait silence.

Au cours de la conférence, les Français ont appris en premier lieu que, malgré leurs précédentes décisions, les socialistes de toute l'Europe hésitaient au moins autant qu'eux à réarmer l'Allemagne. Les socialistes allemands voient dans ce réarmement un danger pour la démocratie dans leur propre pays. Les socialistes anglais ont confirmé que l'opposition grandissait dans leur propre parti, opposition au principe même du réarmement et aux garanties que la France demande à l'Angleterre. Quant aux Italiens, ils se trouvent trop faibles, économiquement surtout, pour l'Europe des Six et préfèrent une solution plus large.

Les socialistes français n'étaient pas présents à la réunion mais on sait qu'eux aussi hésitent. Les déclarations officielles de leur leader Guy MOLLET sont optimistes. La réalité, c'est qu'il n'est pas sûr du tout d'entraîner le parti.

Ces hésitations sont à l'image de celles de la France. Dans la mesure où ils savent de quoi il s'agit, la plupart des Français craignent la C.E.D. Est-ce du nationalisme étroit? Peut-être pas. Les gens d'ici ont évidemment des souvenirs cuisants de leurs précédents rapports avec l'Allemagne, mais ils seraient en général assez décidés à changer le ton de ces rapports. Ce qui les choque davantage, c'est que la C.E.D. organise le retour en Allemagne de l'influence des militaires. Ils n'ont aucune confiance dans les conséquences de cette influence. Beaucoup d'Allemands sont d'ailleurs de leur avis. La démagogie avec laquelle les communistes exploitent ce sentiment de méfiance ne doit pas faire oublier qu'il repose sur des bases réelles. Militaires de caste, grand patronat de la Ruhr ont joué en commun un rôle trop néfaste pour que leurs victimes puissent, de quelque côté de la frontière qu'elles se trouvent, les voir sans crainte revenir aux places dirigeantes.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

N.D.L.R. Au moment où nous avons reçu ces lignes, la démonstration de dimanche n'avait pas encore eu lieu. On comprend maintenant pourquoi M. Laniel, partisan de la C.E.D., s'est fait botter au derrière, d'après les agences de nouvelles.

LA SEMAINE

NOS DIRIGEANTS EN RETRAITE A JOLIETTE

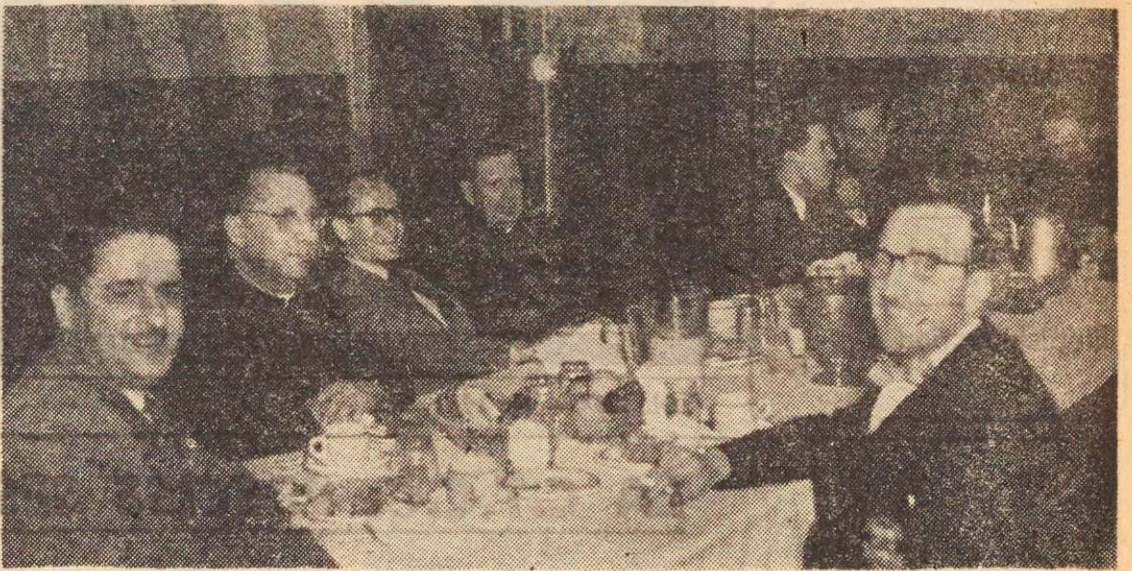


Photo prise au banquet de clôture de la retraite fermée suivie par les dirigeants de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés à la maison Querbes de Joliette, en fin de semaine dernière. De gauche à droite, on remarque M. Roméo Ehier, trésorier de la C.T.C.C., le R. P. Piette, C.S.V., directeur de la maison Querbes, M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., Son Exc. Mgr Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette, M. Jean-Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., M. le chan. Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., M. l'abbé Philippe Bergeron, prédicateur de la retraite et M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C.

ST-HYACINTHE

Lors de l'élection des officiers du Syndicat des Métiers de la Construction de St-Hyacinthe sous la présidence de M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment, les directeurs suivants ont été élus pour un terme de deux ans: Christian Larocque, vice-président; Armand Masse, directeur et Roger Rodier, directeur.

L'Exécutif du Syndicat est maintenant composé comme suit: J. A. Laperle, président, C. Larocque, vice-président; C. Ball, secrétaire et agent d'affaires; L. St-Germain, trésorier; A. Masse, W. Lafortune, R. Rodier, directeurs. L'aumônier de ce syndicat est M. l'abbé O. Chevalier.

EAST - ANGUS

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East Angus vient, par l'entremise de la Fédération de la Pulpe et du Papier, de demander une augmentation de salaire de 5 p. 100 avec minimum de 8 cts l'heure, à compter de la date de l'expiration de la présente convention collective avec la St. Lawrence Corporation Ltd. On sait que c'est à compter du 1er mai prochain que la semaine de 40 heures avec pleine compensation entrera en vigueur en vertu de la convention existante actuellement. La réouverture des négociations se fera seulement sur la question des salaires.

SHERBROOKE

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et nationaux de Sherbrooke vient de renouveler pour la durée d'une autre année son contrat avec la direction du poste CHLT de Sherbrooke en vue de la radiodiffusion d'une chronique syndicale commanditée par le Conseil central de Sherbrooke.

La chronique syndicale du Conseil central de Sherbrooke passe sur les ondes de CHLT tous les dimanches soir de 6.05 à 6.20 p.m.

La Caisse Décès

La Caisse Décès du Conseil central de Sherbrooke couvre maintenant plus de 8,000 personnes, soit 3,638 adultes et 4,643 enfants. On sait que cette Caisse paie \$1,000.00 au décès d'un adulte et \$250.00 au décès d'un enfant et qu'elle peut grouper tous les membres d'un syndicat professionnel ou industriel affilié au Conseil Central de Sherbrooke ainsi que les membres du syndicat interprofessionnel.

Sherbrooke

L'EDUCATION SYNDICALE POUSSEE ACTIVEMENT

Ecole d'Action Ouvrière les 22 et 23 mai prochains

Le conseil central de Sherbrooke, qui groupe quelque 65 unions ouvrières disséminées dans tous les centres des Cantons de l'Est, vient de décider de pousser d'une façon plus intense l'éducation syndicale de ses 12,000 membres, tous affiliés à la C.T.C.C.

Pour la première fois dans la région, on tentera de réunir les épouses des syndiqués, afin de les initier aux questions sociales de l'heure. Plus tard, l'unique école d'action ouvrière des Cantons de l'Est ouvrira ses portes pour une deuxième session d'étude. Enfin, à l'automne, la seconde tranche d'une série de cours sur la formation syndicale sera donnée dans la plupart des municipalités de la région.

La soirée éducative mixte, dont on prépare actuellement le programme, aura lieu le 24 avril prochain, à la salle du Conseil central. Les hommes et les femmes seront divisés, pour l'occasion, en deux groupes distincts, et ils étudieront, chacun de leur côté, les problèmes soulevés par le syndicalisme en regard de la famille.

Les épouses des membres s'appliqueront d'une façon particulière à tracer le rôle de la femme dans le mouvement ouvrier. Des autorités en la matière, ainsi que des représentants officiels de la C.T.C.C., sont attendus à Sherbrooke pour cette soirée qui se répé-

tera par la suite à plusieurs autres endroits de la région.

En ce qui concerne les cours de formation syndicale, M. Jules Pichette, agent d'affaires du Conseil central, nous apprend qu'une première série de huit cours doit se terminer vers le milieu du mois d'avril, pour reprendre à l'automne.

Une moyenne de 200 syndiqués ont suivi avec assiduité ces cercles d'études, qui ont été donnés dans les villes de Sherbrooke, Coaticook, Magog, Windsor Mills, East Angus, Asbestos et Bromptonville. Ces cours ont pour but de donner: 1) une initiation syndicale, 2) un enseignement des techniques syndicales, et 3) une formation professionnelle, économique, sociale, culturelle et morale.

Quant à la session de l'école d'action ouvrière, elle aura lieu les 22 et 23 mai. Cette session fournira aux syndiqués une notion plus approfondie des sujets traités pendant les cours, en les présentant sous un aspect nouveau.

Les points qui seront étudiés plus spécialement sont les suivants: 1) le syndicalisme dans la communauté, 2) la formation d'une loi et l'opinion publique, 3) l'épargne et le budget, 4) une étude du communisme, 5) un résumé des activités de la C.T.C.C. au cours de l'année.

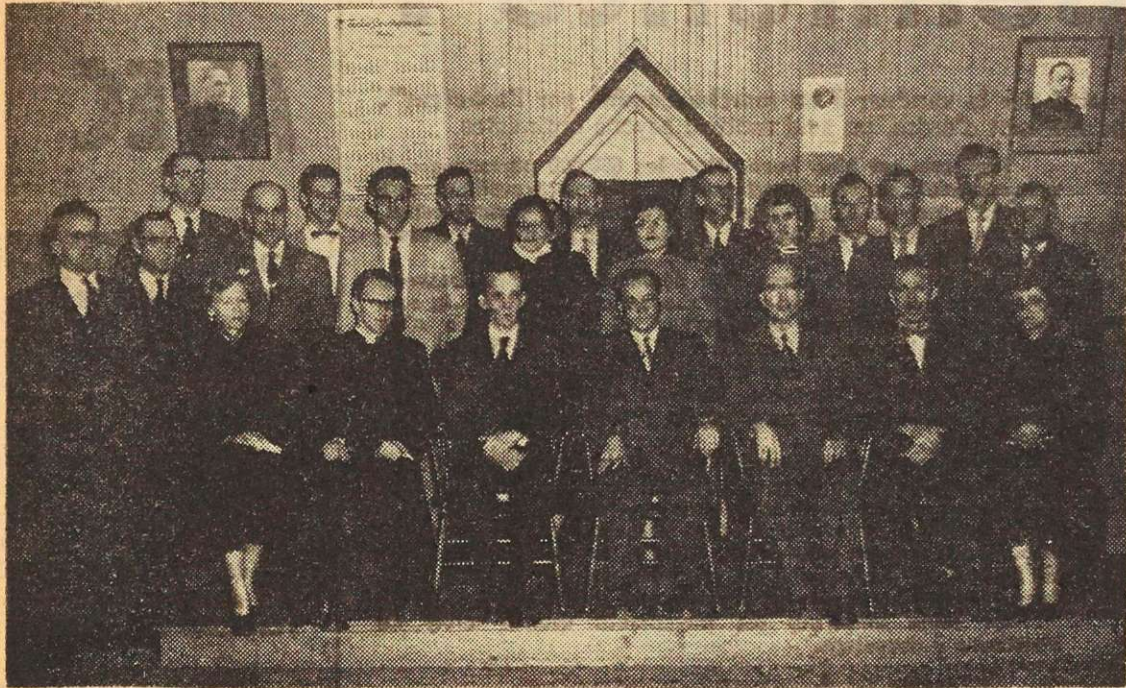
NE MANQUEZ PAS DE VOIR



d'intérêt très spécial pour les ouvriers syndiqués
Aussi FOUR SIDED TRIANGLE avec Barbara Payton
et James Hayler au Théâtre **IMPERIAL**
rue Bleury

commençant VENDREDI, le 9 avril

LA SEMAINE



Les dernières élections de L'Association des employés de la Paton de Sherbrooke, Inc. ont donné les résultats suivants : La première rangée de gauche à droite (assis) : Mlle Thérèse Lambert, directrice; l'abbé Roger Thibault, aumônier; MM. Conrad Gosselin, vice-président; Lionel Berthold, président; Joseph-G. Garvais, secrétaire; Hervé Couture, trésorier; Mlle Ursule Pomerleau, directrice. Debout (de gauche à droite) : MM. Lucien Routhier, sentinelle; Arthur Mercier, Josaphat Lemclin, Normand Roy, Gilles Veilleux, Donald Bégin, Nelson Benoît, directeurs; Mme Délina Miller, directrice; MM. Edouard Fleury, directeur; Mlle Claudette Larose, directrice; M. Emile Harton, directeur; Mme Gisèle Bachand, directrice; MM. Rodrigue Chauinard, Raymond Richardson, Lorenzo Lobbé, François Banon, directeurs. N'apparaissent pas sur la photo les directeurs suivants : MM. Gérard Lemieux, Léo Bérubé, Raymond Morissette, Maurice Coupal, Gilles Bourque, Alphé Noël, André Boutin.

Saguenay-Lac-St-Jean

SENTENCE "INCROYABLE" DANS LE BOIS OUVRE

Les arbitres Pettigrew et Matteau proposent la semaine de 60 heures et un salaire horaire de 0.75 cents

Il est fort possible qu'une autre grève éclate dans la région Saguenay-Lac St-Jean. Il s'agit des syndicats du Bois Ouvré qui groupent environ 450 employés dans dix établissements répartis entre Dolbeau et Bagotville, qui viennent de prendre la résolution d'aller plus loin si les négociations post-arbitrales ne donnent pas de résultats concrets.

Sentence pourrie

On sait que les syndicats du Bois Ouvré ont entamé leurs négociations à la fin d'avril 1953. A défaut d'entente, les syndicats durent recourir à la conciliation et à l'arbitrage.

Le tribunal d'arbitrage composé

du juge Achille Pettigrew, président, Arthur Watteau, représentant patronal et Guy Pager, arbitre syndical, rendait sa sentence le 5 mars dernier.

Le chroniqueur ouvrier de la région, Me Robert Auclair fait remarquer que ces arbitres, les deux premiers surtout, sont bien connus dans la région, par les nombreuses sentences qu'ils ont rendues à la grande colère de la classe ouvrière.

Dans le cas du Bois Ouvré, ils se sont surpassés, ajoute Me Auclair, en rédigeant ce que l'on peut appeler une ineptie, une chose incroyable, qu'on pourrait difficilement attendre d'hommes sérieux.

60 heures de travail

Sans entrer dans tous les détails de la sentence, disons qu'ils ont

refusé de diminuer la semaine de travail des travailleurs du bois ouvré, laquelle est actuellement de 60 heures par semaine. Les arbitres ont refusé de recommander la semaine de travail de 50 heures que réclamait le syndicat. Ce qui est inconcevable de la part de ces arbitres, c'est que les ordonnances du salaire minimum décrétant que la semaine de travail ne devra pas être de plus de 54 heures et qu'il est illégal de faire travailler les employés plus longtemps. Cela n'a pas empêché les arbitres, dont l'un est un homme de loi, juge par-dessus le marché, de recommander que les heures de travail soient à l'avenir de 60 heures par semaine.

0.75 cents l'heure

Les salaires actuels sont de 75 cents l'heure pour les journaliers dans le Bois Ouvré à Chicoutimi. Les arbitres ont trouvé ces salaires assez élevés et ils ont jugé qu'ils devraient rester tels quels, soit un salaire horaire de 75 cents l'heure pour les journaliers et une semaine de travail de 60 heures pour un salaire hebdomadaire de \$45.00 par semaine. Les arbitres pensent sans doute que c'est là le salaire familial ou bien que le salaire familial n'est pas dû aux travailleurs chargés de famille.

Pour ces deux seules recommandations, les travailleurs du Bois Ouvré seraient amplement justifiés de déclarer une grève dans les délais légaux, soit 14 jours après la publication de la sentence. Ils ne l'ont pas encore fait. Ils veulent tenter une démarche suprême auprès des employeurs et "osent croire, comme ils le disent, que les négociations post-arbitrales donneront des résultats concrets qui éviteront aux travailleurs d'aller plus loin."

Drummondville

8 CENTS DE PLUS DANS LE CARTON FAÇONNE

Le Syndicat des Employés du Carton Façonné de Drummondville vient de signer une nouvelle convention avec son employeur valant plusieurs avantages aux employés.

A compter du 29 mars 1954, tous les employés masculins toucheront une augmentation de 8 cents l'heure pendant que les employés féminins jouissent d'une augmentation générale de 6 cents l'heure.

Il est aussi convenu que tous les employés devront, comme condition d'emploi, signer leur autorisation de retenue syndicale à la source.

Dans la construction

M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats nationaux de Drummond-

ville, nous apprend aussi qu'à compter du 1er avril 1954, tous les ouvriers de la construction toucheront une augmentation de salaire de 5 cents l'heure.

Dans les hôpitaux

Un tribunal d'arbitrage vient d'être formé pour régler le conflit existant entre l'Association patronale des Services hospitaliers et l'Association des Employés d'Hôpitaux de Drummondville et de Nicolet.

Le tribunal qui aura à trancher les questions de salaire et de vacances sera composé de Me J. Provencher, Protonotaire d'Arthabaska, président; M. Gérard Sylvestre, arbitre patronal et Gérard Jutras, arbitre syndical. La dernière séance du tribunal a eu lieu jeudi, le 1er avril à Nicolet.

Deux contrats avantageux signés dans le vêtement

L'Union nationale du vêtement (CTCC) vient de signer une première convention collective de travail avec la compagnie Miss America Maid accordant aux quelque 40 ouvriers de cet atelier une augmentation de 5 p. 100 sur les taux à la pièce et un plan d'assurance-vie et d'assurance-santé.

Le contrat de travail comporte une clause d'atelier fermé et prévoit la retenue des cotisations syndicales à la source :

Les employés obtiennent 3 congés payés par année; une semaine de vacances après un an de service et 2 semaines après trois ans. Le droit d'ancienneté est reconnu. La compagnie s'engage à verser 1 1/2 p. 100 des salaires pour un plan d'assurance-vie et d'assurance-santé. L'employé célibataire verse 1/2 de 1 p. 100 de son salaire, lorsque l'employé ayant des dépendants verse 1 p. 100.

En plus du boni stipulé par le nouveau décret régissant les conditions de travail dans l'industrie de la chemise pour hommes, la compagnie s'engage à donner un boni de 1 cent l'heure par point d'augmentation de l'indice du coût de la vie.

UTex Corporation

Environ 200 employés de la compagnie Utex Corporation, à Victoriaville, viennent de recevoir des augmentations de salaires variant de 5 à 10 cents l'heure par la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

Le nouveau contrat prévoit aussi un plan d'assurance-vie et d'assurance-santé pour lequel la compagnie verse 2.1 p. 100 des salaires, et les employés 1 p. 100 ou 7/10 de 1 p. 100, suivant leur état matrimonial. Ce contrat est valide jusqu'au 31 décembre.

Les augmentations obtenues par les employés varient suivant les occupations. Les marqueurs obtiennent 10 cents, les tailleurs, 8 cents et les étendeurs, 5 cents.

Tous les avantages acquis dans les contrats précédents : l'atelier fermé, l'ancienneté, les congés et les vacances sont conservés.

Ces ouvriers sont représentés par le Syndicat national des travailleurs du vêtement de Victoriaville, affilié à la Fédération nationale des travailleurs du vêtement (CTCC).

Kénogami

MESURES PROPOSEES POUR SOULAGER LE CHOMAGE

Au cours d'une récente réunion du Conseil de ville de Kénogami, celui-ci a entendu une requête des Syndicats Nationaux dans laquelle ils attirent l'attention des édiles sur le fait qu'il y a présentement dans la région 13,118 ouvriers qui souffrent du chômage et que sur ce nombre la plupart ne retirent plus de prestations d'assurance-chômage.

De nombreuses suggestions et demandes sont donc adressées au conseil de ville pour parer ou améliorer cette situation désastreuse à tous les points de vue, et la dite requête propose, entre autres, ceci 1) inciter les autorités du Canadien National à commencer sans délai la reconstruction ou la réfection de notre chemin de fer; 2) obtenir du gouvernement provincial que l'embauchement routier qui doit rejoindre le boulevard Talbot en passant par Arvida, se fasse immédiatement; 3) demander au même gouvernement la continuation des travaux qui activeraient la construction de la route de ceinture commença entre Kénogami et St-Joseph d'Al-

ma; 4) poursuivre le parachèvement de la route Ste-Anne-Tadoussac; 5) faire valoir auprès du gouvernement fédéral le besoin évident et l'urgence indiscutable qui militent en faveur de l'érection d'un nouvel édifice des Postes à Kénogami; 6) entre autres travaux nécessaires, demander au gouvernement central l'abolition des traverses à niveau dans les principaux centres de la région; 7) travailler à l'obtention de la construction d'une école d'arts et métiers à Kénogami, ce qui n'est pas sans besoin pour avantager les agglomérations urbaines comprises dans le nouveau comté de Jonquière-Kénogami.

Le maire assura cet organisme que le magnifique mémoire qui venait d'être présenté fera l'objet d'une étude approfondie par le conseil de ville. Il en profita pour dire aux contribuables qu'il se proposait d'aller rencontrer l'honorable Antonio Talbot, ministre de la Voirie, et lui exposer les besoins et les problèmes qui se rapportent à sa ville.



ACHÈTE BIEN
QUI ACHÈTE
CHEZ

Téléphone
Plateau
5151

Dupuis Frères
RAYMOND DUFUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine
MONTREAL

Nos députés fédéraux sont-ils en pénitence ?

Depuis le commencement de l'hiver, l'emploi au pays a fléchi de mois en mois. En février, comme l'indique le plus récent communiqué du ministère fédéral du Travail, plus de quinze pour cent de la main-d'oeuvre canadienne était en chômage ou travaillait moins de trente-cinq heures par semaine.

Dans la province de Québec, 133,904 personnes étaient en quête d'emploi auprès des bureaux du Service national de placement, alors que, en Ontario, province où le nombre des travailleurs est relativement plus élevé que dans le Québec, on en comptait 96,712.

Voilà qui indique la gravité de la situation, principalement dans notre province. Quelques semaines auparavant, en février, la question du chômage a provoqué à la Chambre des Communes un débat qui a duré une trentaine d'heures. Même s'il est un peu tard, il n'est pas inutile de commenter ce débat important, afin de connaître le comportement de nos hommes et de nos partis politiques sur cette question.

L'attitude du gouvernement

Face au chômage, le gouvernement n'a pas tenté de nier les faits, mais il a cherché à en diminuer la portée en invoquant diverses raisons, en mettant, par exemple, la faute sur les déplacements de main-d'oeuvre, sur la température, sur l'augmentation du chômage de friction. Le ministre du Travail n'a pas insisté sur ce qu'il a appelé "le déplacement de la demande de la part des consommateurs, l'abondance des stocks ou une concurrence internationale plus active."

Le Ministre a souligné les différentes mesures prises par le gouvernement pour obvier à cet état de choses; il a fait entrer là-dedans un peu de tout, y compris les allocations familiales et la refonte de la Loi nationale de l'habitation.

Bref, pour le gouvernement, la situation actuelle est un phénomène temporaire. L'activité économique va reprendre avec la belle saison. L'année 1954 sera encore une année de prospérité. Pour le ministre du Commerce, M. Howe, la crise actuelle s'expliquerait par "la transition d'un marché

L'ÉLECTRICITÉ EST L'ÉTINCELLE DU SUCCÈS

Oui, mes amis, l'électricité est un élément qui a changé pour le mieux la vie de notre population. Elle procure une vie plus facile à la maison; elle illumine nos villes, nos foires, nos expositions et leur donne une atmosphère de chaleureux accueil; elle aide nos fermes et nos usines, et travaille au bénéfice de tous 24 heures par jour, pour une bagatelle.

Que vous ayez une foire ou une fête à organiser, ou que vous dressiez des plans pour une nouvelle ferme ou une nouvelle maison, rappelez-vous toujours que le succès de votre projet dépend, pour une large part, de l'électricité. Rappelez-vous également, mes bons amis, que le seul moyen de tirer le meilleur parti de l'électricité, c'est de munir votre maison, votre ferme ou votre foire de la filerie nécessaire.



(compagnies associées et filiales)

dominé par le vendeur à un marché dominé par l'acheteur". Un seul mot d'ordre, un seul motto : soyons optimistes.

Tout cela est bien beau. Mais les 800,000 personnes qui, présentement, ne travaillent pas du tout ou travaillent une journée par-ci par-là ne vivent pas d'espérance, surtout celles, déjà assez nombreuses, qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Mais il y a d'autre chose. "Le déplacement de la demande de la part des consommateurs, l'abondance des stocks, la concurrence internationale plus active" et "la transition d'un marché dominé par le vendeur à un marché dominé par l'acheteur" ne sont pas sans inquiéter grandement la masse des travailleurs qui réfléchissent. Du train où les choses vont on commencera à parler l'an prochain des "rythmes" de la vie économique.

Devant ces "admissions voilées", le monde ouvrier aurait aimé sans doute que le gouvernement fasse un effort un peu plus grand en vue de fournir certains éléments de solution à cette question du chômage. Car, franchement, on y trouve absolument rien de constructif. C'est la bonne vieille formule du libéralisme économique qui respire partout: laissons faire, laissons aller les choses vont s'arranger d'elles-mêmes.

En toute sincérité, les travailleurs avaient droit de s'attendre à davantage.

L'attitude du parti conservateur

Formant l'opposition officielle, le parti conservateur avait beau jeu de critiquer la politique du gouvernement. Ses députés n'ont pas manqué de jouer leur rôle. Il faut reconnaître aussi que quelques-uns ont fait un essai loyal en vue de suggérer des choses intéressantes. Il était normal que les adversaires du gouvernement rappellent la grande crise d'avant-guerre; ils l'ont fait tant et plus. Et c'est vrai qu'il y a une similitude entre la situation présente et ce qui existait en 1929. Qu'on veuille ou non l'admettre, c'est par la guerre que jusqu'ici, le Canada a réussi à se débarrasser du chômage.

Pour le groupe conservateur, on arrivera à résoudre dans une certaine mesure le problème du chômage en intensifiant le commerce extérieur, en diminuant les impôts, en assurant des revenus stables aux cultivateurs, en augmentant les travaux publics, en imposant le service militaire obligatoire. Cette dernière suggestion montre combien il est difficile pour certains hommes politiques de comprendre ce problème. Ils cherchent beaucoup moins des solutions à longue portée que des moyens de reculer une échéance.

L'attitude du groupe cécéliste

Il était donc naturel que ce groupe politique attache une grande importance à cette question. D'ailleurs, la motion principale qui a donné naissance au débat avait M. Gillis comme parrain. Plusieurs députés cécélistes ont traité la question. Mais les principales recommandations de ce parti sont contenues dans l'exposé de M. Gillis même.

Pour le député de Cap Breton-Sud, 1) le gouvernement doit organiser l'économie générale de telle sorte que les ralentissements des affaires et du commerce puissent se faire sans trop de heurts; il suggère à cette fin une modification de la politique fiscale, l'accroissement de l'aide aux pays sous-développés et l'intervention directe du gouvernement; 2) il faudrait que le gouvernement, de concert avec l'industrie, prenne des dispositions en vue d'échelonner les programmes de production tout au long de l'année, et ce pour réduire au minimum le chômage saisonnier; 3) il faudrait l'établissement d'une commission spéciale qui serait chargée de susciter des industries de remplacement dans les régions où le chômage est le plus grave à cause de la nature de l'industrie; 4) il serait nécessaire d'augmenter les prestations d'assurance-chômage.

La position du groupe créditiste

Les députés créditistes n'ont pas, eux non plus, boudé ce débat. M. Blackmore a été, parmi ce groupe, le député qui a exprimé d'une façon concise, les suggestions du parti. Pour lui, on parviendra à résoudre le problème du chômage : 1) en assurant aux fermiers de l'Ouest des avances sur la vente de leur récolte; 2) en adoptant une politique plus généreuse en matière de logement par des prêts à 2 p. c. d'intérêt; 3) en adoptant un vaste programme de reboisement; 4) en adoptant un vaste programme d'irrigation; 5) en poussant la réalisation de la route Trans-Canada.

Plusieurs des recommandations faites ne peuvent avoir qu'une valeur tout à fait relative. Cependant, ceci montre de la part des députés un effort de pensée au moins en vue de résoudre un problème difficile.

La députation du Québec

Quelle fut dans ce long débat l'attitude de la députation de la province de Québec ?

Il suffit de citer quelques chiffres. Cinquante-deux députés ont participé à cette discussion sur le chômage. Sur ce nombre, combien de la province de Québec? Il faudrait le laisser deviner.

Tout un et ce "un" n'est nul autre que Jean-François Foullet, député de Témiscouata, dont chacun se souvient des propos ridicules qui lui ont attiré une rebuffade en règle de plusieurs de ses collègues, y compris un libéral de la Colombie, M. Byrne.

Et pourtant, n'est-ce pas dans la province de Québec que le chômage est le plus aigu, où il cause le plus d'inquiétude et le plus de souffrances physiques et morales ?

Les problèmes sociaux et économiques ne paraissent guère intéresser la députation du Québec à Ottawa. Ces questions lui passent cent coudées au-dessus de la tête. Voilà bien qui doit faire réfléchir les travailleurs !

COMMENT VIVRE AVEC \$60.00 PAR SEMAINE ?

On a tendance à considérer qu'un salaire hebdomadaire de \$60.00 par semaine permet à l'ouvrier de faire une vie exempte de soucis financiers, de vivre convenablement.

Le Service des recherches de la C.T.C.C. sous la direction du confrère Marius Bergeron vient de faire une longue étude sur la disposition d'un salaire hebdomadaire de \$60.00 par semaine ou d'un revenu annuel de \$3,120.00 par année.

Après avoir effectué les déductions normales qui s'imposent, on trouve que le salarié de \$60.00 par semaine ne possède plus que \$52.76 pour vivre lui et les siens.

Or le budget nécessaire des items compris dans l'indice du coût de la vie exige un revenu de \$51.55 au 1er février 1954 soit un excédent annuel de \$62.92 pour pouvoir à tous les item non compris dans l'indice dont le plus important est la part attribuée à l'éducation des enfants, frais de scolarité, achats de livres, etc.

DISPOSITION D'UN SALAIRE HEBDOMADAIRE DE \$60.00 OU DE \$3,120.00 PAR ANNEE (1)

Revenu hebdomadaire de \$ 60.00	
Revenu annuel de \$3,120.00	
Homme salarié supportant son épouse dont le revenu annuel est inférieur à \$250.00 et un enfant d'âge scolaire, recevant les allocations familiales.	
Salaire brut	\$60.00
Déductions :	
1°—Impôt sur le revenu (a)	\$2.76
2°—Cotisation syndicale (b)	\$0.465
3°—Assurance chômage (s)	\$0.50
4°—Assurance-vie (d)	\$1.54
5°—Assurance-maladie (e)	\$0.442
6°—Fonds de pension (f)	\$2.40
7°—Charité (g)	\$0.48
	\$ 8.627
Salaire net	\$51.373
Plus allocations familiales (h)	\$ 1.385
Revenu disponible	\$52.758

- (a) Revenu imposable de \$796.00 au taux d'impôt de 18%; aucun impôt provincial;
- (b) Cotisation syndicale de \$2.00 par mois;
- (c) Assurance-chômage, contribution statutaire de \$0.54 représentant la part de l'employé;
- (d) Assurance-vie, assurance de \$5,000.00, sans participation aux profits, prime de \$70.33, plus surprime d'occupation de \$10.00, prime à 24 ans;
- (e) Assurance-maladie, plan d'assurance des Services de Santé de Québec, ou assurance de \$6.60 par mois dont 50% de la contribution est payé par l'employeur. La part de l'employé est de 3.30 par mois ou de \$0.767 par semaine. De ce montant est déduit le montant de \$0.325 prévu à l'item "Soins payés d'avance" dans le sous-groupe "Santé" de l'Indice des Prix à la Consommation;
- (f) Fonds de pension, plan contributif ou la part de l'employé est de 4% de son salaire brut;
- (g) Charité, ceci est basé sur 52 dimanches plus 6 fêtes religieuses et prévoit 2 places de banc à \$0.10, une offrande à la quête de \$0.05 pour le père, de \$0.05 pour la mère et de \$0.01 pour l'enfant, ce donne un total de \$0.31 par semaine ou \$1.78 par année, une moyenne de \$0.346 par semaine. A ce montant est ajouté une provision de \$0.135 par semaine ou de \$7.02 par année pour offrande à l'occasion de la visite paroissiale et contribution à certaines oeuvres de charité.
- (h) Allocations familiales, allocation de \$6.00 par mois et de \$72.00 par année ou de \$1.385 par semaine.

ESTIME DU BUDGET NECESSAIRE A L'ACHAT DES ARTICLES OU DE SERVICES SUIVANT DES BASES A L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

En janvier 1948 l'indice du coût de la vie s'établissait à 148.2 (prix moyens en 1935-1939 égalent 100; famille moyenne de 4.6 membres).

M. H. Marshall, statisticien du Dominion du Bureau Fédéral de la Statistique a déclaré devant le comité spécial des Prix à la session de 1947-1948, Chambre des Communes, ce qui suit : Je dis qu'en 1938 vous aviez un panier de provisions ou de services qui coûtait \$1,450 et que d'après notre indice le même panier coûte maintenant environ \$2,150." (Page 38 du Procès verbal, Facicule No 1).

Or, l'indice des prix à la consommation (1949 égale 100; famille moyenne de 3.0 membres) en janvier 1948 s'établissait à 92.8. (Voir "Indice des Prix à la Consommation, janvier 1949 à août 1952, publication du Bureau Fédéral de la Statistique, pages 8 et 25.

L'Indice des prix à la consommation au 1er février 1954 s'établissait à 115.7. (Voir Bulletin Quotidien du Bureau Fédéral de la Statistique du 4 mars 54).

Il résulte de ces données que le budget nécessaire à l'achat des items compris dans l'indice des prix à la consommation s'établirait au 1er février 1954 à \$51.55 soit :

$$92.8 = 115.7 \times X \Rightarrow X = \$2,150 \times X = \$2,680.55 \text{ ou } \$51.55 \text{ par semaine.}$$

Ce budget de \$51.55 pour un indice de 115.7 représente un salaire hebdomadaire de \$44.55 ou de \$2,316.60 par année pour l'année 1949 qui sert de base à l'indice égalant 100.

D'après la revue "Employment, payrolls and average weekly earnings" page 3, les gages et salaires hebdomadaires moyens dans l'Industrie en général (ce qui comprend l'Exploitation forestière; les Mines; les Carrières et les puits d'huile; l'Industrie manufacturière; la Construction; le Transport, l'Entreposage et les Communications; l'opération des Utilités publiques; le Commerce; la Finance, Assurance et l'Immobilier; et les Services d'affaires et récréatifs) s'établissaient pour l'année 1949 à \$42.96. Les gains et salaires moyens dans l'Industrie manufacturière s'établissaient à \$43.97.

D'après une autre revue "Annual Review of Man-hours and hourly earnings — 1945-1952, les gages moyens de l'Industrie manufacturière étaient de \$41.71 en 1949 (page 8), dans les Mines ils s'établissaient à \$49.93, dans la Construction à \$40.18 et dans les Services à \$26.84 (page 11).

Ces statistiques générales permettent d'apprécier le salaire moyen établi plus haut à \$44.55. Il est nécessaire d'établir approximativement ce salaire moyen parce que le Bureau Fédéral de la Statistique n'a pas encore publié le salaire moyen des 1517 familles dont la feuille de dépenses a été retenue aux fins d'établir l'indice des prix à la Consommation. Ce que l'on sait, c'est que leurs salaires varient de \$1,650 à \$1,450, par année. (Voir Indice des Prix à la Consommation, janvier 1949 à août 1952, page 8).

Suit un tableau qui donne la disposition d'un salaire hebdomadaire net de \$51.55. Parce que le salaire net sans l'addition des allocations familiales est de \$51.37.

En ajoutant les allocations familiales, le revenu disponible est de \$52.76 ce qui donne un excédent de \$1.21 par semaine ou de \$62.92 par année pour pouvoir aux items non compris en particulier les frais d'éducation.

Item	Année 1949 :		Février 1954 :	
	Pondération	Montant	particulier	Montant
Alimentation	32	\$14.26	111.7	\$15,9257
Habitation	15	6.68	125.4	8,3808
Habillement	11	4.90	110.	5,3912
Fonctionnement du ménage	17	7.57	117.5	8,8999
Autres denrées et services	25	11.14	116.5	12,9766
Total	100	44.55		51,5742

BUDGET DE L'INDICE NATIONAL Alimentation

Item	Hebdomadaire		Annuel	
	\$		\$	
1.—Produits laitiers	2,0575		314,688	
2.—Produits de céréales	1,8760		97,552	
3.—Autres épicerie	2,1181		110,141	
4.—Matières grasses	1,1513		59,868	
5.—Oeufs	0,7879		40,971	
6.—Fruits et légumes	3,3681		175,141	
7.—Viandes, poissons, volailles	4,5777		238,040	

Habitation

1.—Loyer	4,7771	248,409
2.—Frais de possession d'une maison	3,6037	172,848

Habillement

Vêtements d'hommes	1,5634	81,287
Vêtements de femmes	2,3182	120,546
Vêtements d'enfants	0,5391	28,033
Chaussures	0,7548	39,250

Fonctionnement du ménage

Chauffage et éclairage	2,4920	129,584
Ameublement	3,7380	194,376
Fournitures et services	2,6700	138,840

Autres denrées et services

1.—Transport	3,6334	188,937
2.—Divertissements	2,2060	114,712
3.—Santé	2,3358	121,462
4.—Tabac et boisson alcoolique	3,7632	195,886

Comment vivre avec un salaire de \$60.00 par semaine ? Difficilement et surtout pas moyen de faire d'épargnes. Que font maintenant ceux qui ne gagnent pas \$60.00 par semaine ? Ils se privent de choses nécessaires pour faire face aux besoins essentiels. Ils rognent sur le budget attribué à l'habillement, au fonctionnement du ménage, aux divertissements et à la santé.

Si quelqu'un paie un loyer de \$50., \$60, et même plus, et le groupe de ces derniers est imposant, il doit rognier sur tous les autres items, y compris l'alimentation.

On a beau dire que ça va pas si mal chez nous, que la situation se compare avantageusement à celle de bien des pays. D'accord. Mais il existe encore de nombreux groupes dont les revenus n sont pas suffisants. Et puis, comm on peut le lire dans la Lettre pastorale sur le problème ouvrier, "chez nous pas plus qu'ailleurs n'a été résolu le problème fondamental de la vie ouvrier, le problème de la sécurité économique et sociale du travailleur et de sa famille. C'est ce qui fait que chez nous, le prolétariat existe, quoi qu'en dise M. Barrette.



Un film que vous verrez peut-être :

"MAN OF CONFLICT"

Les distributeurs du film MAN OF CONFLICT au Canada ont invité les journalistes syndicaux à une projection privée de ce film avant qu'il n'apparaisse dans les cinémas. Vu e sujet du film, tout entier consacré au problème des relations entre un patron, son fils et les ouvriers de son usine, les distributeurs ont cru que les publications syndicales auraient un intérêt particulier à recommander ce film à leurs lecteurs. Ils n'ont pas eu complètement tort.

Disons tout de suite que MAN OF CONFLICT n'est pas un chef-d'oeuvre ni même un grand film. Disons aussi que la "leçon" contenue dans ce film concerne beaucoup plus les patrons que les ouvriers. Disons enfin que les ouvriers ne sont pas au premier plan du film, celui-ci étant occupé presque en entier par le patron, son fils et la petite amie de ce fils qui est la fille d'un machiniste de l'usine.

Mais ces réserves faites, il est certain que les syndiqués seront intéressés par l'histoire d'un "magnat" américain qui ne tolère pas d'union dans ses usines, ne fait aucune confiance à ses ouvriers, veut tout décider seul, se montre brutal dans les congédiements et va jusqu'à exiger que les seules fleurs cultivées dans les parterres de "ses" maisons qu'il loue aux ouvriers soient des pétunias...

Mais l'histoire commence au moment où le fils unique du patron revient du collège et se prépare à hériter de la compagnie. Heureusement, ce fils a des idées plus réalistes et plus généreuses que celles du père. A tel point qu'ils se prennent bientôt aux cheveux. Et l'on se demande lequel des deux gagnera.

Le film n'existe pour le moment qu'en anglais. Le Travail serait intéressé à connaître l'impression des lecteurs qui le verront, en particulier s'ils sont d'accord avec les conclusions... G. P.

LE PROBLEME OUVRIER

Il ne faut pas se faire d'illusions. Et on ne le répètera jamais assez, les travailleurs seront les premiers et les principaux artisans de leur promotion. La solution de leurs problèmes repose en tout premier lieu, sur leurs efforts individuels et collectifs.

Même si tous les autres milieux sociaux étaient très sympathiques et manifestaient le désir d'aider au maximum, leurs efforts resteraient vains devant l'inertie, l'indifférence, l'apathie et l'inaction des travailleurs eux-mêmes. Saint Augustin nous dit que Dieu ne nous sauvera pas sans nous, malgré son infinie bonté de nous racheter sans nous. La classe ouvrière se taillera une place au sein de la société et l'aide qu'elle recevra de l'extérieur ne sera qu'un complément de son action. "Aide-toi, le ciel t'aidera".

Son action de plus, ne doit pas être à sens unique. Ses problèmes sont multiples et d'ordre différent. Il serait imprudent de consacrer ses efforts à quelques-uns et de négliger les autres. La poursuite légitime des biens temporels est selon les plans de la Providence. Et les travailleurs par leur syndicalisme, doivent tout mettre en oeuvre pour atteindre une plus juste répartition des richesses. Cependant, cette poursuite reste subordonnée au but principal d'un Dieu mieux connu, mieux aimé et mieux servi. Les travailleurs doivent toujours en tenir compte. "Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?" Ces vérités premières sont toujours d'une grande actualité pour tout chrétien et elles doivent éclairer à tout instant, nos méthodes d'action, nos tactiques, nos attitudes. C'est donc avec beaucoup d'humilité et de confiance en Dieu que les travailleurs doivent poursuivre leur tâche.

En conclusion de la partie de la Lettre Pastorale où Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques insistent sur l'action nécessaire des travailleurs, il importe de méditer le numéro 119, qui est un programme et un esprit. Vie personnelle, vie familiale, vie collective doivent toutes ensemble faire l'objet des réflexions des travailleurs qui veulent sincèrement leur promotion. Ils doivent se former "une élite", "qui aura constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre tout mouvement ouvrier, c'est-à-dire "la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui, excellent également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau chrétien de la vie tout entière".

TRAVAIL ET FOYER

L'épouse et la mère en regard du syndicalisme

Mme Maurice Sauvé (Jeanne Benoît, ancienne présidente diocésaine de la J.E.C.) donnait la semaine dernière une conférence sur le syndicalisme à l'École d'Action Ouvrière, sous les auspices du Conseil Régional des Syndicats Catholiques de Thetford. Mme Sauvé a parlé du syndicalisme relativement à la femme, à l'épouse et à la

mère. Mme Sauvé était la dernière conférencière de la série de l'École d'Action Ouvrière. Un grand nombre d'épouses, d'institutrices assistaient à cette conférence.

Au début de sa conférence, Mme Sauvé a glissé quelques observations de la femme quand son mari est syndicaliste actif. "Quand le mari est syndiqué, la première constatation de l'épouse c'est que son mari doit s'absenter." Dans le passé, les femmes sont effrayées du syndicalisme, surtout en temps de grève. Elle doit alors ménager les tensions. Elle a accepté le syndicalisme par amour pour son mari sans trop comprendre. Mme Sauvé croit que l'épouse et la mère doivent accepter le syndicalisme avec compréhension. Car, dit Mme Sauvé, le syndicalisme ne fait que commencer dans le pays.

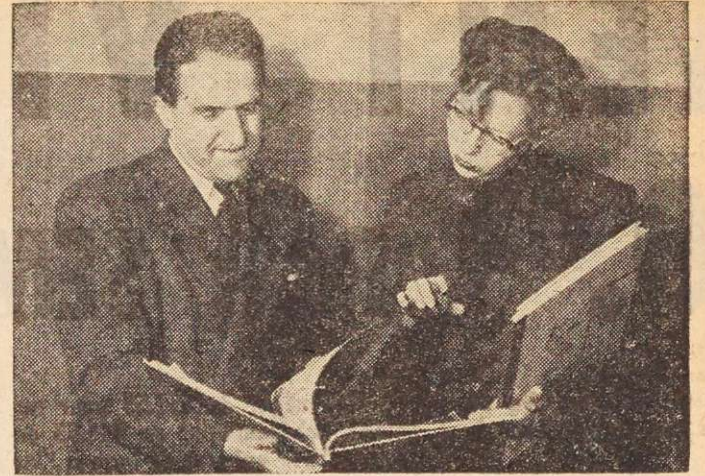
LES AVANTAGES

La conférencière montre à son auditoire les avantages que le syndicat apporte au mari. Les femmes veulent voir leur mari avancer, progresser dans leur profession, leur travail. Et c'est le syndicalisme qui assure la promotion, le progrès du mari, des fils. C'est alors que Mme Sauvé énumère, avec faits à l'appui, les avantages qu'a obtenu le mari et les fils grâce au syndicalisme. En effet, grâce au syndicat, "les tâches ont été valorisées, les salaires ont été augmentés, les conditions de travail ont été améliorées. Le Syndicat a permis de régulariser l'apprentissage; ce qui est à l'avantage des fils. Le Syndicat procurera un jour le salaire minimum garanti. Le Syndicat peut forcer les compagnies à faire des investissements pour leur développement. Le Syndicat a fait voir au capital le problème du travail. Le travail prendra toute sa valeur avec le syndicalisme, de dire Mme Sauvé.

Le Syndicat réclame l'avancement du travailleur dans son métier. On tiendra plus compte de la compétence dans les promotions. Par le syndicalisme, le favoritisme, le patronage disparaîtront quand il s'agira des promotions du mari. Le Syndicat aide le mari à mieux remplir ses obligations, l'aide à son développement culturel. Dans le Syndicat, les hommes se familiarisent avec les lois du travail, les rouages administratifs, la doctrine du syndicalisme, les organismes syndicaux, les techniques et méthodes du métier. Le syndicalisme initie l'ouvrier aux méthodes démocratiques. "Notre régime est démocratique, mais les méthodes et notre éducation ne le sont pas. Par le Syndicat, nos enfants seront plus démocrates. Car nous n'avons pas d'ordre à recevoir sans explications." Les syndiqués apprennent à être les porte-parole de la classe ouvrière. Le syndiqué doit jouer un rôle sur le plan de l'éducation, sur les affaires municipales, scolaires, etc. La classe ouvrière doit influencer toutes les autres institutions. En tout et partout, on devra tenir compte de la classe ouvrière. "Il nous faut une éducation par la vie, non dans le roman. Le Syndicalisme va apprendre au travailleur à jouer un rôle définitif dans tous les domaines de la vie sociale et économique, voire même culturelle. Le monde est composé de personnes humaines et les travailleurs sont des personnes humaines".

S'aimer, c'est s'intéresser à ce que l'autre fait, désire. La femme doit développer dans son cœur la solidarité ouvrière. Il ne faut pas que les fils de travailleurs trahissent leurs frères, les travailleurs, même s'ils sont professionnels, industriels, hommes politiques, etc. Mme Sauvé termine par ce vœu aux applaudissements prolongés de l'auditoire.

L'ALBUM DES AS



Tous les samedis matins, de 10 h. 30 à 11 h., le réseau Français de Radio-Canada propose, aux jeunes auditeurs, un épisode de la vie de personnages illustres de divers pays et à différentes époques, sous le titre L'Album des As. Dans la photo ci-dessus, albums en mains, on reconnaît Bernard Letrémble et Lise Lavallée, les deux auteurs de ces biographies dramatisées, réalisées par Guy Mauffette. Après Napoléon, Hillary et Tensing, Bach et d'Iberville, L'Album des As évoquera, à compter de samedi, le 10 avril, la vie de Marie-Madeleine.

Une assistante sociale au service des syndiqués de Montréal

De nombreuses industries engageaient déjà, sous l'égide patronale, des assistantes sociales, pour répondre à certains problèmes posés par l'industrie aux ouvriers d'usines. A notre connaissance, c'est la première fois dans l'histoire du syndicalisme de la Province de Québec, qu'un Conseil Central prend une initiative semblable.

Nous avons pensé porter à la connaissance du mouvement ouvrier "ce pas en avant" fait par un des leurs et nous sommes allé poser quelques questions à Mlle Germaine Verrette employée par le Conseil Central de Montréal.

- Bonjour, Mademoiselle.
- Bonjour, Madame.
- Dites-moi, Mlle, depuis combien de temps avez-vous pris en charge, si je puis m'exprimer ainsi, les familles syndiquées de Montréal ?
- Je m'occupe du Service Social au Conseil Central de Montréal depuis le début de mars seulement.
- Il est bien tôt, alors, pour vous demander comment s'organise votre travail ?
- Il est difficile, en effet, de définir si tôt et exactement l'organisation de ce Service, mais je compte beaucoup travailler en collaboration avec tous ceux qui voudront bien recourir à nous.
- Mais à date, pouvez-vous nous dire, qui vous met au courant que telle ou telle famille aurait besoin de votre aide et de votre encouragement ?
- A date, les agents d'affaires ont apporté l'eau au moulin, mais permettez-moi Madame, de vous dire que je suis à la disposition de tous et que je désire être entièrement au service de tous les syndiqués affiliés au Conseil Central de Montréal, dans le domaine qui m'est confié.
- Quels sont les cas qui sont portés à votre attention ?
- Le champ d'action du Service Social est assez étendu pour accueillir bien des cas; familles aux prises avec des difficultés financières, budget familial, problèmes divers causés par la maladie, placement, orientation, difficulté maritale, etc., etc.
- Une fois que vous avez ces cas en main, en quoi consiste votre travail ?
- Les situations, en service social ne se règlent pas en série; il faut les étudier, découvrir les talents que chacun possède, faire prendre conscience à de ses possibilités, les utiliser; parfois il faudra consulter des experts, ou s'il est opportun de diriger les personnes vers une agence spécialisée ou un organisme public, les engager à profiter de cette ressource.
- Vous êtes, alors l'intermédiaire entre les familles et ces organismes ?
- En effet. Je fais les démarches nécessaires pour les y introduire. Plusieurs familles ne le feraient pas par gêne ou ignorance de ces organismes.
- Et, y a-t-il un autre angle à votre travail auprès des familles ouvrières syndiquées ?
- Oui Plusieurs familles peuvent être aidées directement par l'assistante sociale. Visites à domicile, encouragement, sympathie, coup de main, etc., etc.
- Et, j'imagine que vous comptez sur la collaboration de tous ?
- Comme déjà je l'ai mentionné, Madame, j'espère et je compte énormément sur la collaboration de chacun afin que ce Service réalise pleinement le but pour lequel il a été fondé et qu'il soit vraiment oeuvre de bienfaisance et de charité à l'égard de tous les syndiqués.
- Merci beaucoup, Mlle Verrette d'avoir accepté de répondre à ces questions, nous vous souhaitons bonne chance, et formons le vœu que de nombreux Conseils Centraux prennent eux aussi des initiatives aussi progressives.

Renée GEOFFROY

Ne perdez pas patience...

Nous regrettons infiniment de ne pouvoir faire parvenir tout de suite les brochures sur l'éducation que nous avons annoncées dans Le Travail.

Par suite d'un retard de la livraison de ces brochures, il nous est impossible de donner suite aux 154 demandes que nous conservons précieusement en filière.

La Direction.

Prière du Gréviste

Réussir !
Seigneur, je n'ai plus que cette idée dans la tête : réussir la grève.
Il serait terrible de s'être lancé dans une pareille bagarre pour rien.
Après tout, que demandons-nous ? La justice, pas plus.
Des augmentations de salaire, bien sûr, il faut bien.
Mais, surtout, pour tous, une vie plus humaine, une vie d'homme, non d'esclave.
L'échec serait le triomphe de l'injustice.
Sans parler du gâchis, de la misère et de la haine que la grève entraîne toujours.

Tout à l'heure, nous allons affronter le patron.
Lui — et tout le monde derrière lui.
Autant dire un mur.
Le mur des nécessités économiques, des règlements et des décrets (ils viennent toujours à point).
Le mur de leur bonne conscience.
On essaiera, sans illusion, de lui faire comprendre qu'on ne pouvait plus attendre.
Rien que de penser à cette tête qui vous refroidit, j'ai les mains qui me démangent, j'ai envie — pardon, Seigneur — de lui flanquer une belle raclée.
J'ai peur que ça fasse des étincelles tout à l'heure.
Aide-nous à garder notre calme, à ne pas crier trop fort, à ne pas claquer la porte, mais à rester fermes.
Il nous écouterait, poliment, peut-être; froidement, ça c'est sûr.
Car, il sera certain, lui, que nous aimons mieux faire la grève que de travailler : c'est plus facile. Du moins, il le croit.
Comme si c'était drôle de manger ses économies, si pour une fois, on en a !
D'augmenter ses dettes, quand déjà on a pas de quoi régler celles qui traînent.
De diminuer les rations quand les gosses ont faim.
De se crever au syndicat quand la femme s'appuie tout le ménage.
(Ah ! Seigneur, si tu pouvais lui faire comprendre qu'au lieu de râler, elle ferait mieux de nous épauler !)

Pourtant cette grève, il faut la faire.
Tu sais bien qu'elle est notre seule défense, qu'on ne se bat pas pour des avantages, mais pour faire respecter nos besoins les plus essentiels.
Car, vraiment, on est allé jusqu'au bout de la patience.
Pour moi peut-être j'aurais encore attendu — Tu es allé tellement plus loin, Toi !
Mais pas pour la femme, pas pour les gosses, pas pour les copains; j'en connais trop de ces misères injustes, révoltantes.
Toi qui a été violent avec les marchands du Temple, tu peux comprendre que nous ayons parfois envie de lever le fouet sur ceux qui abusent de nous.
Tu sais bien ce qui nous attend en cas d'échec : Militants renvoyés pour s'être dévoués à leurs frères, Volontés brisées,
Le goût que l'on trouve à la violence, la passivité qui vous gagne.
Sans compter les braves gens, amis de l'ordre, dont la grève renforcera la peur et qui s'éloigneront encore de nous.
Tu vois bien que cette grève n'a pas le droit d'échouer.
Qu'il faut le faire le mieux possible. Avec toi.
Donne-nous la force de tenir quand nous aurons envie de tout plaquer.
De ne pas juger ceux qui se sont fait porter malades, hier (sans Toi serions-nous autre chose que des lâches ?)
D'être plus attachés aux raisons de la grève qu'à la grève elle-même.
Donne-nous l'enthousiasme qui remonte ceux qui perdent courage.
Assez de résistance pour n'être pas écrasés par la fatigue.
Il faudra se priver aux profits des plus malheureux que nous, Surveiller nos aigreurs, nos rancunes, nos violences,
Voir clair pour comprendre le point de vue des autres, éviter les querelles partisans.
Affermir notre volonté de ne pas nous engager pour montrer que les chrétiens sont présents,
Mais, pour faire le travail efficace qui ne se voit pas.

Quand je vois ce que tu attends de nous, je prends peur, j'ai envie de rentrer chez moi.
C'est ce qui arrivera si la grève est notre affaire, Seigneur, et pas la tienne.
Comment veux-tu, si tu ne mènes pas notre action, que nos paroles portent tes exigences d'amour ?
Que notre calme rayonne ta paix ?
Que notre force reflète ta puissance ?
Que notre foi donne la mesure de ta victoire ?
Nous aurons besoin de ta présence.
C'est dans les coups durs qu'on apprend à te demander obstinément la réussite.
Et si on échoue, à reprendre paisiblement le combat.
A offrir son découragement et sa lassitude, son espérance et sa force dans ton service.
Pour que ton règne arrive
Dans le monde ouvrier.
Dans le monde tout court.

DOMINIQUE HELLY

(Paru dans "Efficacité" no 50, décembre 53.)

Le Bill 19 ne s'applique que s'il y a certification

Mise au point de M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C.

Dans une déclaration qu'il vient de nous remettre, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., s'en prend aux dirigeants de l'Union des Déchareurs et Teinturiers, local 54 de l'union Internationale des Ouvriers de la Fourrure et du Cuir des Etats-Unis et du Canada qui l'accusent de s'être servi des bills 19 et 20 pour les déloger d'un local qui leur était affilié à l'Assomption.

On sait que dans une lettre ouverte adressée aux dirigeants du mouvement ouvrier, les dirigeants de l'Union Internationale ont accusé le confrère Girard de manquer

de logique en se prononçant d'une part contre les Bills 19 et 20, et d'autre part, en utilisant ces mêmes bills pour "raider" un local de cette union à l'Assomption.

Le confrère Girard répond en précisant que l'Union Internationale n'était affiliée à aucune centrale syndicale et que trois de ses dirigeants avaient été exclus des rangs du Conseil du Travail à Montréal, au Congrès canadien du Travail.

Par ailleurs, l'Union Internationale n'étant pas certifiée, les Bills 19 et 20 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Texte de la déclaration

"Contrairement à ce que laisse croire la lettre circulaire le local 54 de l'Union des Déchareurs et Teinturiers de l'Union Internationale des Ouvriers de la Fourrure et du Cuir des Etats-Unis et du Canada ne sont affiliés à aucune centrale syndicale et trois de ses chefs ont été expulsés des rangs du Conseil du Travail de Montréal et du Congrès canadien du Travail.

"D'autre part, il est opportun de souligner que le Bill 19 ne pouvait s'appliquer dans ce cas puisque l'Union Internationale ne possédait aucun certificat de reconnaissance syndicale.

Par conséquent, ces deux explications suffisent à détruire la fausse impression que le local de l'Union Internationale en cause était affilié à une centrale syndicale et que nous avons utilisé le Bill 19 pour faire décertifier le local 54.

Quoi que disent les dirigeants de ce local dans leur lettre circulaire, il n'y eut aucun raid de notre part à l'Assomption. Les faits sont simples. Un groupe d'ouvriers de Murden's Fur and Dyer de l'Assomption, ont demandé notre collaboration pour les organiser dans une union "bona fide". Nous n'avions aucune raison de les refuser.

Dans ce cas comme dans toutes les circonstances analogues, nous acceptons et nous accepterons toujours avec plaisir de fournir l'aide nécessaire pour permettre aux travailleurs d'entrer dans nos cadres.

En quelques jours, les ouvriers en majorité avaient signé leur carte d'adhésion et nous avons demandé un certificat de reconnaissance syndicale à la Commission des Relations Ouvrières.

Les dirigeants du local 54 peuvent être assurés que chaque fois

que des ouvriers placeront une demande auprès du Service d'organisation de la C.T.C.C. pour les mêmes raisons que les ouvriers de l'Assomption, nous procéderons de la même façon et nous leur accorderons notre entière collaboration.

Je me suis opposé aux Bills 19 et 20 parce qu'ils constituent une menace pour le syndicalisme libre et non par ce qu'ils pouvaient paralyser les communistes.

Dans le cas présent, par exemple et dans la plupart des autres cas, les locaux dirigés par des chefs communistes ne sont pas certifiés et conséquemment, le Bill 19 ne peut s'appliquer dans leur cas. Ceci prouve que nous avions raison de nous opposer à ce bill 19 parce qu'il s'avère inefficace pour combattre le communisme.

A l'Assomption, nous avons délogé l'Union des Ouvriers de la Fourrure sans avoir à nous servir du Bill 19 et nous croyons avoir fait plus à ce moment-là que ne le pourront faire toutes les procédures qu'on tentera en vertu du Bill 19.

Nous serons toujours heureux lorsque l'occasion nous sera fournie de faire ce que nous croyons être notre devoir".

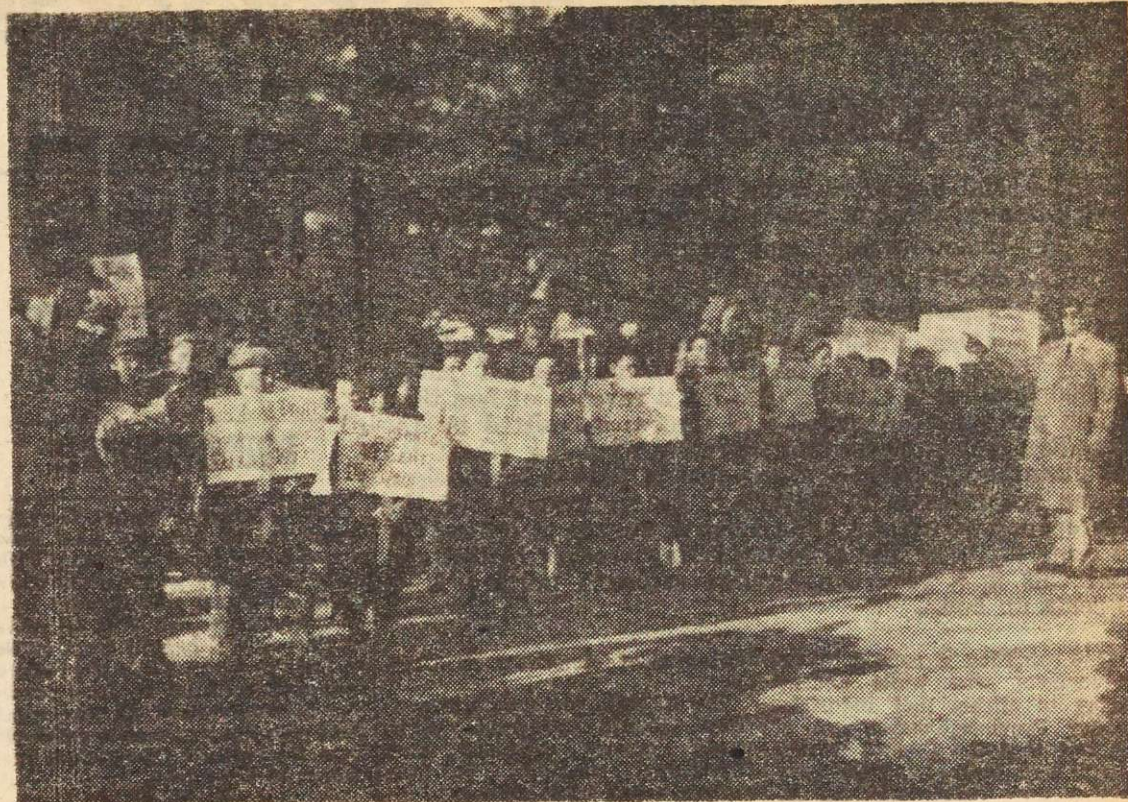
Activités antisyndicales dans les hôpitaux

"Il règne actuellement dans les principaux hôpitaux de la métropole et des environs un climat clair et net d'anti-syndicalisme". C'est ce qu'a déclaré mercredi après-midi, Me Pierre Vadeboncoeur, procureur, avec M. Jacques Archambault, de l'Alliance des infirmières de Montréal et de l'Association des employés d'hôpitaux. Ces deux organisations sont affiliées à la Corporation des travailleurs catholiques du Canada. Elles représentent ensemble près de 2,000 employés.

Me Vadeboncoeur a résumé ainsi la situation: L'Alliance des infirmières a été obligée de faire appel à l'arbitrage dans ses négociations avec les hôpitaux suivants: Sacré-Coeur de Cartierville, St-Jean de Dieu, Hôpital général de Verdun et l'hôpital St-Eusèbe de Joliette. A St-Jean de Dieu, en particulier, on a dû faire appel à l'arbitrage pour le règlement de deux griefs sur des questions de sécurité syndicale, en plus de l'arbitrage sur une convention collective.

De plus, l'Association des employés d'hôpitaux a, elle aussi, été forcée de faire appel à l'arbitrage dans les mêmes institutions ainsi qu'à l'hôpital St-Joseph de Lachine. Finalement les infirmières des hôpitaux de la Miséricorde, St-Luc et de Pasteur ont demandé l'intervention d'un conciliateur du gouvernement provincial dans les négociations. Jusqu'à ce jour, elles n'ont pas reçu de réponse, sauf dans le cas de St-Luc.

"Le problème, comme on le voit, est général dans tous les hôpitaux, sauf pour un cas ou deux", a commenté Me Vadeboncoeur. "Un peu



Une centaine d'enfants des grévistes du SYSTEME COMPTANT de Victoriaville ont paradé dans les rues de cette ville la semaine dernière réclamant justice pour leurs parents.

"LE REGLEMENT DES CONFLITS DE DROIT"

Thème général du Congrès annuel des relations commerciales de l'Université Laval les 3 et 4 mai prochains

Le congrès annuel des relations industrielles sous les auspices de l'Université Laval se tiendra au Château Frontenac, Québec, les lundi et mardi, 3 et 4 mai prochains. Il aura pour thème général: "Le règlement des conflits de droit".

Dés centaines de délégués de l'industrie, du commerce, du travail et de l'administration viendront de toutes les parties de la province participer aux importantes séances d'étude qui seront tenues à

cette occasion sous la direction d'éminents juristes.

Les conflits de droit

Les conflits qui divisent patrons et travailleurs sont de deux ordres: conflits de droit et conflits d'intérêt. Le congrès limitera ses études, afin de mieux les approfondir, aux conflits juridiques qui naissent de l'application et de l'interprétation de la convention collective de travail.

Voici le sommaire des travaux qui seront présentés:

- 1er exposé: Nature et source des conflits de droit individuels ou collectifs.
- 2e exposé: La juridiction des commissions administratives.
- 3e exposé: Les juridictions civiles, pénales et criminelles sur certains conflits de droit.
- 4e exposé: Les conflits de droit qui naissent de l'in-

terprétation ou de l'application des conventions collectives. Procédure interne ou contractuelle. Procédure externe: conciliation et arbitrage.

Modifications possibles

- 5e exposé: Les rôles futurs de l'arbitrage statuaire et de l'arbitrage conventionnel.
- 6e exposé: Les tribunaux du travail.
- 7e exposé: Tendances du droit anglo-américain dans le règlement des conflits de droit.

Ce congrès, organisé par le Département des relations industrielles de Laval, se terminera mardi soir, le 4 mai, par un dîner au Château Frontenac au cours duquel un conférencier de renom traitera de l'esprit qui doit prédominer dans le règlement des conflits de droit et du rôle de l'équité.

Les Cours par Correspondance

L'ARME MORALE DU MOUVEMENT OUVRIER

Pour faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise aux travailleurs, les Syndicats catholiques ne perdent aucune occasion de multiplier les cercles d'étude et la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada n'a pas craint de dépenser au moins \$100,000 en 1953, pour l'éducation des travailleurs syndiqués.

Le conférencier chargé de développer le sujet du 24e cours de sociologie par correspondance des Syndicats catholiques, M. l'abbé P.-E. St-Onge, a fait cette déclaration la semaine dernière.

M. l'abbé St-Onge a traité, à cette conférence-concert présentée chaque mois au Secrétariat des Syndicats, 555 Boulevard Charest, de l'"arme morale du mouvement ouvrier". Cette arme morale consiste à "instaurer une ère de paix et de collaboration dans les relations patronales-ouvrières". La formation requise pour atteindre cette fin explique les sommes considérables consacrées à la formation doctrinale des salariés syndiqués sous l'égide de la C.T.C.C.

Voici un résumé du cours:

Jamais on n'assurera la paix dans le monde industriel, si patrons et ouvriers ne s'entendent pas sur une doctrine commune. Cette doctrine, elle existe et c'est la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Au moins les patrons et les travailleurs catholiques n'ont aucune raison de ne pas s'entendre, car il y a un enseignement commun qui leur est donné par les plus hautes autorités religieuses. S'ils ne s'entendent pas c'est qu'ils ignorent cet enseignement, ou ne veulent pas l'accepter par parti pris, orgueil ou intérêt.

En réponse au questionnaire qui suivit l'exposé, les bourses suivantes ont été décernées: Madame P.-E. Gariépy, Limoilou: \$1,000; M. Xavier Gover, Château-Richer: \$100; M. Onésime Lacroix, Lévis: \$5. Quatre bourses de \$25.00, quinze bourses de \$10.00 et quarante bourses de \$5.00 ont aussi été attribuées ce soir là. La prochaine conférence sera donnée le 15 avril prochain en la salle des Syndicats catholiques, 555 boulevard Charest à Québec.

ETUDIEZ LA RADIO-TELEVISION PAR CORRESPONDANCE
AU TECCART
VOUS RECEVEZ
GARDEZ TOUT CECI

LES PROCHAINS COURS DEBUTENT EN SEPTEMBRE

INSTITUT TECCART INC.
3155, HOCHELAGA, Montréal
Tel. FA. 3095-96

S.V.P. envoyez gratuitement prospectus et première leçon de votre cours. J'inclus 25c pour frais postaux.

NOM _____
ADRESSE _____

Higher Social Standards Proposed By C. C. C. L.

The brief presented to the Tremblay Commission last week featured three principal points for consideration.

- (1)—Unemployment and wages.
- (2)—Health Program.
- (3)—Educational.

An analysis which has been established following a survey taken by the Toronto Welfare Council shows 400,000 families in Canada drawing a revenue of less than \$2,300 per year. According to figures submitted by the Canadian and Catholic Confederation of Labor (C.C.C.L.) the situation in Quebec is worse than in 1946 in comparison to the wage scales in Ontario. As an example of the discrepancy of earnings the Quebec worker is toiling for 10 cents an hour less than his fellow worker in Ontario. And this is a very conservative estimate putting it at 10 cents an hour.

This condition is caused by the Government who while endeavoring to attract new industries to our Province, makes use of the fact that the Quebec worker is paid less, thus giving the prospective new industrialist an incentive to create greater profits from his investment.

The following remedy was proposed by the C.C.C.L.:

- (a)—Sensible and progressive labor legislation.
- (b)—Higher minimum rate of pay by the Minimum Wage Board.
- (c)—A higher rate for the exploitation of our natural resources.

Health Problems

Health Problems took second place in the Brief when facts and figures were presented to show that the death rate of certain diseases and infant mortality were higher in Quebec than in Ontario and the remainder of Canada. It was shown that the heaviest expense burden falls on the small revenue family and the large families. And again in Quebec the cost of direct expenses for sickness is heavier and much

higher than elsewhere in Canada.

The C.C.C.L. proposes a streamlined Health Program which would greatly alleviate such depressing condition to the average small wage earner:

Education

Education was the third item that came up for discussion and it was recalled that in 1951 the C.C.C.L. came forward with a plan on the subject of Education in which was stressed the following declaration: "Too often the economic circumstances of the working family is an obstacle to the formation of their social and welfare structure and interferes with the cultural life of their Country.

"Instruction in all degrees of cultural life should be made available to the working man."

The C.C.C.L. also demanded that the Compulsory School Law be raised to 16 years of age from the present 14 years of age and that spare time work being done during the scholastic term be abolished.

Financial aid from the Government to help remedy this situation was also demanded.

NEWS DIGEST

DRUMMONDVILLE

The Corrugated Carton Workers Syndicate of the C.C.C.L. have signed a new labor agreement with their employers which gives them many additional advantages.

From March 29th 1954 all male employees will benefit from an 8c an hour increase, while the female employees will get 6c. As a condition of employment all employees must sign the irrevocable check-off form, thus assuring themselves protection of their jobs.

* * *

The Construction Workers of Drummondville will receive an additional 05c an hour as of April 1st 1954.

* * *

An Arbitration Board has been set up to iron out the differences which exist among the hospital workers in Drummondville.

The Tribunal is composed of Me. R. Provencher, Prothonary of Arthabaska who is acting as President, Mr. Gérard Sylvestre for the employers and Mr. Gérald Jutras acting for the Catholic Syndicates.

JOLIETTE

The Central Council of the Catholic Syndicates (C.C.C.L.) numbering 22 Syndicates held their 13th Annual Congress these last few days.

Among several items on the agenda the Report of the Committee on Housing, the most important one at present, was well received and the Central Council announced its intention of lending its support to a housing development for the working man. A Banquet Sunday night brought the Congress to a close and was presided over by His Excellency Mosignor J. A. Papineau, Bishop of Joliette and His Honor the Mayor of Joliette, Mr. P. A. Boisvert.

SHERBROOKE'S RADIO STATIONS JOIN C.C.C.L.

The Announcers, Commentators and Operating Engineers of Sherbrooke's two Radio Stations, C.H.L.T. and C.K.T.S. have applied for certification to the Federal Labor Relations Board at Ottawa for sanction to form their own Local under the Catholic Syndicate (C.C.C.L.)

They will form a section of the Printer's Syndicate of Sherbrooke (C.C.C.L.) which at present represents the reporters, publicity men, and all other personnel of "The Tribune" of Sherbrooke.

A collective labor agreement has already been drafted and will be presented to the employers immediately upon securing their certification.

C.H.L.T. and C.K.T.S. are the only radio stations in this district,

one serving the French population and the other the English listeners of the City of Sherbrooke and the Eastern Townships



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.
 Directeur: GERARD PELLETIER
 Administrateur: MARCEL ETHIER
 Rédacteur en chef: ANDRE ROY
 Publiciste: ROGER MCGINNIS
 Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
 Abonnement: Un an. \$1.50; le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes. Ottawa

THE EDITORS' OPINION

That's One For The Record

Since the advent of Winter, unemployment has risen steadily from month to month. In February, according to the latest figures released by the Federal Minister of Labor, over fifteen per cent of Canadians were unemployed or working less than thirty-five hours a week.

In the Province of Quebec 133,904 persons were seeking employment according to the Unemployment Insurance Commission, while in Ontario, where the employment ratio is higher only 96,712 were seeking employment.

These facts demonstrate the grave situation which exists especially in our Province.

Ottawa lends an ear — and what happens —???

Several weeks ago a heated discussion on the Unemployment crisis, which incidentally lasted over thirty hours, took place in the House of Commons at Ottawa and a look into the result of this debate might prove enlightening to us. Faced with the cold hard facts the Government could not deny that a crisis existed, but they tried hard to minimize it by offering such bromides as the weather, reasonable employment the slackening off of consumer demands and the question of over-production.

Briefly, the Government considers this only a temporary slump, and believes things will adjust themselves with the coming of "fine weather". As the Minister of Commerce C. D. Howe quipped "it is only a change over from a market which is controlled by the seller, to a market which is controlled by the buyer".

Another bromide and their only motto "Be Optimistic"

But, to the 800,000 persons who are out of work or only working the odd day it is hard to take, especially to those who have drawn their last check from the Unemployment Insurance Commission.

It's still the old Liberal Baloney, no matter which way you slice it — "Leave things alone and they will adjust themselves".

The Opposition Attacks

The Official Opposition, the Progressive Conservative Party had a field day when their members attacked the "laissez-faire" attitude of the Government. Then the C.C.F. Party jumped the Government for its non-constructive summary of the discussion while the Social Credit member Mr. Blakmore offered some excellent advice to help overcome unemployment.

Quebec Members Clam-up

And what did our Quebec Members offer during this debate? And IS IT not in the Province of Quebec that unemployment Of this number how many from Quebec?

ONE ONLY? And is it not in the Province of Quebec that unemployment representing Témiscouata who was ridiculed for his stand by his confreres including a member from British Columbia — Mr. Byrne.

And it is not in the Province of Quebec that unemployment is most acute?

Is it not in our Province that cause for more worry is apparent by physical and moral sufferings?

These important problems, social and economic were not interesting enough to our Quebec representation in Ottawa. These startling facts were away over their heads.

THAT'S ONE FOR THE RECORD AND ONE WHICH THE WORKINGMAN SHOULD REMEMBER!!!

LAKE BEAUPORT

Important Meetings Promise Action

At the time of going to Press, the established Syndicates of the C.C.C.L. and affiliated bodies met in session at Lake Beauport, near Quebec City, to discuss the formation of Study Groups to further the dis-

ussion of Political Action and inter-syndicate affairs.

The sessions which began on Wednesday evening listed until Saturday noon.

These three days of study and discussion opened Wednesday evening with a resume of the past participation of the C.C.C.L. in the forming and furthering interest in Study Groups.

On Thursday the Chaplain-General of the C.C.C.L. the Rev. Canon Henri Pichette discussed the moral aspect of the inter-syndicate Study Groups and compared them to the Social Doctrine as expounded by the Church and in relation to the Council of the Sacred Congregation held in 1929 and presided over by Monsignor Liénart.

A Committee discussion followed on the technical aspect of the participation of the C.C.C.L. in this activity, a resume of the discussion by Brother Jean Marchand and finally a general forum was held.

Brother André Roy advocated stronger political action in a manner to enable the working man to secure better representation on the political front thereby strengthening and stabilizing his labor and Syndicate affiliations.

This particular phase of the sessions was concluded by Brother Gérard Picard, who announced that a Forum would be held Saturday afternoon to give further study on the subject of political action.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Sign social: 38, rue Caron, Québec, P. Q.



"EXPORT"
 LA MEILLEURE
 CIGARETTE AU CANADA

Sign up that non-member!